

Délibération n°27	Conseil Municipal du 15 juin 2016
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers
Objet : DSU 2015	
Rapporteur : Madame Ledoux, Adjointe aux Finances	
Synthèse de la délibération :	Compte-rendu de la DSU au titre de l'année 2015

La Ville d'ETAPLES sur MER est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine.

Conformément à l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2013, et les conditions de leur financement.

Il est donc présenté au Conseil Municipal le rapport d'utilisation de la D.S.U. 2015 qui fait apparaître les programmes réalisés pour le développement social urbain, au cours de l'exercice écoulé. Le tableau ci-dessous ne révèle pas, pour des raisons de présentation pratique, l'ensemble des opérations réalisées, mais à titre d'information, les actions les plus importantes.

	Montants
Montant de la Dotation de Solidarité Urbaine 2015	1 099 312,00 €
INTERVENTIONS SOCIALES	1 068 000,00 €
Subvention Maison de la Petite Enfance	100 000 €
Subvention CCAS	968 000,00 €
ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES	130 708,22 €
Remise de récompenses aux élèves	4 679,91 €
Classes de neige	76 785,00 €
Bourses étudiants et lycéens	44 897,46 €
Équipements scolaires	4 345,85 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS	254 836,00 €
Fonctionnement des associations	254 836,00 €
TOTAL DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	1 453 544,22 €

Délibération adoptée avec 33 voix pour.